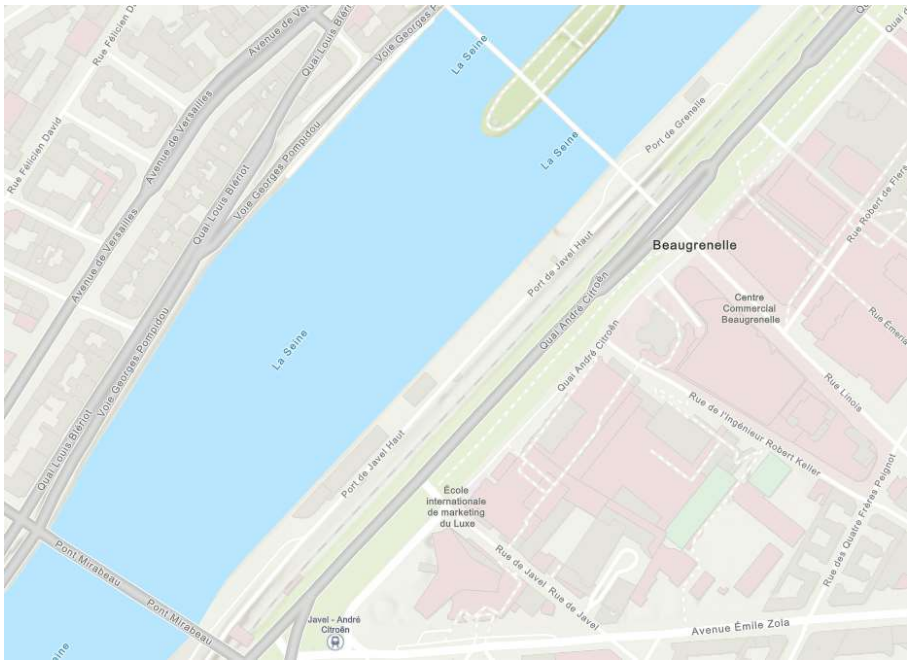
Port d’Auteuil Haut – Emplacement unique

Destiné à l’accueil d’un établissement flottant de 31 ml maximum avec une activité facultative de navigation

I) Environnement du site et localisation







Le Port d'Auteuil haut est situé en rive droite de la Seine, au débouché du bras principal de l’île aux Cygnes et à l’aval du pont de Grenelle. Il est longé par la voie George Pompidou et n’est accessible que par le tunnel piéton de la rue Eugène Poubelle, qui passe en trémie sous la voie George Pompidou.

II) Généralités

A/ Calendrier prévisionnel :

- Emplacement actuellement occupé
- Période d'attribution de l'emplacement **:** Décembre 2025
- Mise à disposition de l'emplacement : Septembre 2026

B/ Dimensions de l'emplacement

Plan d'eau d'environ 630 m² se décomposant comme suit :

- Longueur : 35.30 m
- Largeur : 17,8 m à partir de la pierre de couronnement

Le quai perré et le plan d'eau sont strictement réservés à l'amarrage et au stationnement de l'établissement flottant.

Le terre-plein partagé de 46,5 m2 correspond à la bande bord à quai d'une largeur de 1.5m destinée au passage du public et de la clientèle, ainsi qu'aux organes d'amarrage. Le terre-plein ne permet pas de stationnement.

C/ Destination de l'emplacement

Destination générale du site :

Le site mis à disposition est affecté à l'accueil d'un établissement flottant. Il pourra également accueillir une activité facultative de navigation.

D/ Accès

Accès routier : Voie Georges Pompidou

Accès transports en commun : Bus 72 (Arrêt Radio France-Pont de Grenelle), bus 62 (Arrêt Pont Mirabeau), bus 70 (Arrêt Pont de Grenelle – Maurice Bourdet)

L'accès piéton se fait depuis le passage souterrain sous la voie G. Pompidou, et est entretenu par la Ville de Paris.

Coordonnées GPS :
Port d'Auteuil, 75016 Paris, France

- Latitude : 48.850175 | Longitude : 2.278176

E/ Règlementations particulières

- Le Cahier des Prescriptions Architecturales, Paysagères et Environnementales des berges de Seine dans Paris (2022)
- Le Règlement Local de Publicité dans Paris
- Règlement particulier de police de l'itinéraire Seine-Yonne https://www.vnf.fr/vnf/publicationss/rppi-02-seine-yonne/
- Le PLU de Paris et les servitudes, dont le PPRI 75

III) Particularité du site

Cadrage des aménagements autorisés :

Conformément au Cahier de Prescriptions des Berges de Seine dans Paris, le bateau et l'installation saisonnière devront respecter les orientations relatives à la séquence paysagère n°1 "Le Paris moderne", et de manière plus précise :

- L'établissement flottant pourra être de type C, D ou E,
- L'écart entre l'établissement flottant et le du bord à quai sera fixé selon le type d'amarrage et en fonction du pied du perré.
- Les passerelles devront être orthogonales au quai.
- Il ne pourra pas y avoir d'installations sur le terre-plein.
- Les éventuels petits bateaux devront être intégrés au projet architectural général.

Le terre-plein est classé en Zone Urbaine Verte au PLUb de Paris.
L'emprise globale (plan d'eau et terre-plein) est située en Site Inscrit et aux abords de Monuments Historiques. A ce titre les projets sont soumis à l'avis ou l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Orientations architecturales et paysagères

Le perré étroit et haut du port d'Auteuil haut dégage un large panorama sur l'île aux Cygnes et la statue de la Liberté. La façade côté Seine devra être intégrée dans ce site patrimonial, en prenant également en compte le front urbain en arrière-plan.
Peu accessible, le site dispose cependant d'une bonne visibilité depuis la voie George Pompidou. La façade côté quai de l'établissement flottant devra donc être également prise en compte dans le projet, ainsi que les vues plongeantes depuis les habitations en arrière-plan.

Parmi les facteurs d'appréciation esthétiques des projets, on compte :

- La forme, les dimensions et la silhouette de l'établissement flottant doivent pouvoir s'harmoniser avec l'aspect monumental du site ;
- Le dégagement des vues sur la Seine, dont le recul du bord à quai et la cohérence d'alignement côté Seine avec les autres établissements flottants.

IV) Descriptif Technique

Le Titulaire assurera l'entretien et le nettoyage des lieux mis à sa disposition, et de leurs abords.

Le site est remis en l'état et comprend :

A/ Terre-plein

- Niveau moyen du terre-plein : 28,45 NGF
- La cote du point le plus bas : 28.97 NGF
- Niveau de la Retenue Normale : 26.72 NGF
- Niveau Plus Hautes Eaux Navigables : 28.95 NGF
- Niveau Plus Hautes Eaux Connues : 32.52 NGF

Collecte des ordures : La collecte est réalisée par la Ville de Paris à l'angle de la rue Eugène Poubelle et le quai Louis Blériot

B/ Plan d'eau

Points d'amarrages existant sur le bassin :

- Cf annexe "plan des organes d'amarrages"

C/ Réseaux

Les réseaux existants :

- Alimentation en électricité
  - Puissance disponible existante : tarif C5 (tarif bleu : maxi 36kva)
  - Tout coût supplémentaire lié à une augmentation de cette puissance est à la charge du preneur

- Alimentation en eau et raccord assainissement

Tout projet de restauration sur place ou à emporter devra s'engager à respecter l'interdiction d'utilisation d'emballage plastique à usage unique.

Le porteur de projet devra sensibiliser sa clientèle et mettre à disposition des cendriers afin d'éviter la pollution par mégots.

V) Tarification

Redevance pour ce site :

- Redevance fixe **= 39 900 HT /an (valeur 2025)**
  +
- **Redevance sur chiffre d'affaires à hauteur de 1% minimum**

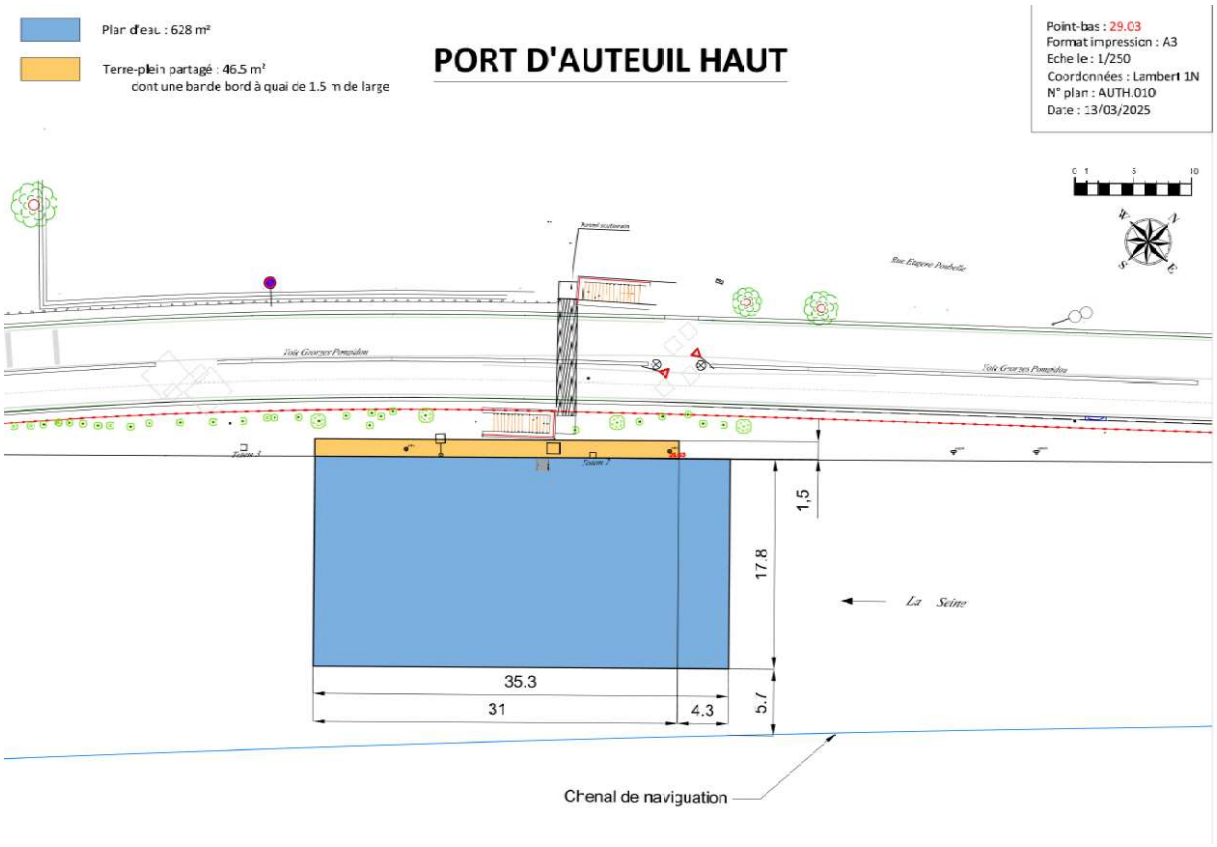
Le candidat devra préciser dans son compte d'exploitation le chiffre d'affaires global prévisionnel réalisé sur ce site (titulaire et sous-occupant). Il devra également s'engager sur un chiffre d'affaires global minimum qui sera intégré dans la convention d'occupation temporaire et aura valeur contractuelle pour le calcul de la redevance minimum.

ANNEXES

Annexe 1 : Organisation générale du port (existant)



Annexe 2 : Plan de la future amodiation



Annexe 3 : Plan des organes d'amarrage

